



Curateur ...peut il désigner un intermédiaire.....

Par **cestdur**, le **08/02/2017** à **10:41**

Bonjour

Notre oncle de 89 ans a été placé sous curatelle renforcée depuis decembre 2015 sur l'ordonnance rendue il est noté que celui ci doit s'occuper des biens et de LA personne

Nous devrions être contents sauf que le curateur ne s'occupe que du patrimoine immobilier pas de LA personne qui de plus en plus à besoin de ne plus être seul à son domicile

Nous neveux sommes mis en avant fiaient des devis pour aide à domicile qui pouvait se mettre en place cette semaine.....pas de reponse du curateur....

Par contre une autre personne qui ne connaît mon oncle que depuis 3ans qui cest permis de rentrer ranger ses papiers ,celui ci est l'intermédiaire de ce curateur

À part lui pas de on pas d'image du curateur ...

si il y a un curateur pourquoi faut il s'adresser à une autre personne

d autant que celle ci administre les biens de mon oncle on ne sait pas pourquoi Ni comment c'est arrivé.....

mais c'est un autre sujet la santé de mon oncle prédomine sur le reste

Cela paraît un peu désordonné dans la façon d'annoncer mais il est vrai que nous pensions réellement que avec un curateur depuis un an notre oncle n'aurait pas de souci

Nous ne savons plus quoi faire...

Qui peut m'aider nous n'avons pas d'intérêt si ce n'est dans l'état de santé mentale et physique de notre oncle qui na plus de famille na jamais eu d'enfant ni marié.....sa soeur est decedee il y a 6 ans

MERCI d'avance pour votre lecture